

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2020 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande de la société INEO PCA EYGLIERS pour un piquetage ENEDIS au lieu-dit Derrière-Vière,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation au lieu-dit Derrière-Vière, chemin des Noyers.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – A compter du 28 septembre 2020, et ce pour une durée de 5 jours, la chaussée sera rétrécie et la circulation sera règlementée par un alternant manuel sur le Chemin des Noyers au lieu-dit Derrière-Vière.

ARTICLE 2 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise INEO PCA EYGLIERS.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurité, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société INEO PCA EYGLIERS.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

La société INEO PCA EYGLIERS

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 09 septembre 2020.

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

